



LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT

JEUNES

LE PETIT GUIDE PRATIQUE
POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUTE L'ANNÉE

Document non contractuel



LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT

Comment choisir et financer son logement ?

Trouver le bon logement, au bon prix et au bon endroit peut être une vraie galère.
Avant d'entamer les recherches, il faut connaître son budget et la localisation voulue.

Avant d'emménager, vous devez vous poser les bonnes questions pour réaliser vos recherches :

1 Quelles aides financières sont disponibles ?

L'APL est une aide au logement ouverte à tous, étudiants ou non, si vous louez un studio ou un appartement, logement « conventionné » (régime juridique de location par lequel le propriétaire signe une convention avec l'État en contrepartie du bénéfice d'un avantage fiscal).

L'aide Mobili-jeune® est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

2 Dans quel contexte je souhaite habiter ?

- Seul,
- en couple,
- en coloco'.

3 Quel type de logement est possible ?

- Un logement à loyer modéré (résidence du CROUS),
- une résidence universitaire privée,
- un appartement classique (en passant par les agences immobilières et les sites spécialisés).

@ L'APL



@ L'aide
Mobili-jeune®



LE PRÊT POUR AVANCER POUR LES JEUNES ACTIFS

Avec le Prêt pour avancer, vous pouvez emprunter et rembourser votre prêt en fonction de votre situation et de vos rentrées financières. De quoi financer les frais occasionnés par votre emménagement (déménagement, frais d'agence, caution...).

@ Retrouvez toutes les informations, sur notre site Caisse d'Épargne Loire-Centre

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

L'OFFRE COLOC'

Qu'est-ce que c'est ? Un compte joint utile pour gérer le quotidien à plusieurs. L'offre Coloco'⁽¹⁾ vous permet de gérer vos finances communes en toute transparence. Les avantages ?

- Un compte de dépôt joint pour régler toutes les dépenses communes : loyer, eau, électricité, téléphone, courses... gratuitement !
- Pour 1 euro supplémentaire par mois, une carte Visa Electron nominative pour chaque colocataire qui le souhaite.

@ Plus d'infos sur l'offre coloco' sur notre site web

(1) Sous réserve de distribution et de disponibilité de l'offre dans votre Caisse d'Épargne. Selon tarification en vigueur au 01/01/2019.

LOGEMENT ET ÉQUIPEMENT

Comment assurer ses biens ainsi que son logement ?

Être installé et équipé, c'est bien ! Être assuré, c'est bien mieux !



L'assurance habitation

Après avoir trouvé le logement idéal, vous devez impérativement l'assurer. Souscrire une assurance habitation est obligatoire et nécessaire pour les locataires afin de se couvrir en cas de dégâts. Elle couvre les dommages que peuvent subir l'habitation et les biens mobiliers en cas de sinistre (incendie, inondation, cambriolage, dégâts des eaux, etc.) et ceux qui peuvent être causés à des tiers.

Souscrire à une assurance multirisque habitation permet de bénéficier également de la responsabilité civile qui est comprise dans ce type de contrat. (voir rubrique responsabilité civile)

L'assurance des biens

Pour garantir la sécurité des appareils électroniques (téléphone portable, tablette, ordinateurs), vous pouvez souscrire une assurance qui couvre le vol et les autres formes de préjudices qui peuvent être causés à ces biens.



L'ASSURANCE DE VOTRE LOGEMENT

L'assurance multirisque habitation « Assur' Toit version jeune⁽¹⁾ », est adaptée aux couples et aux célibataires de moins de 30 ans, habitant une ou deux pièces de 40m² maximum.

@ Découvrez les modalités de l'assurance « Assur'Toit version jeune⁽¹⁾ »

L'ASSURANCE POUR VOS APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Simple et sécurisante, l'assurance Sécur'Média⁽¹⁾ protège votre téléphone mobile ainsi que vos appareils multimédia portables en cas de bris accidentel et en cas de vol par agression ou par effraction

@ Retrouvez toutes les informations sur l'assurance Sécur'Média

(1) Dans les conditions, limites et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières. Sécur'Média et Assur'Toit sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.





CAISSE D'ÉPARGNE



Pour plus d'informations, consultez notre site
www.caisse-epargne.fr/loire-centre

EN SAVOIR +

**RDV
en ligne**

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 «transactions sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex. DIRDEV 03/2019. © Création : Com'il se doit - Agence de communication Tours - www.comilsedoit.fr .